



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de La Chapelle Saint-Jean, sous la présidence de M. Dominique DURAND, Président.

Date de convocation : 20 mai 2026

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	57
Présents	50
Votants :	53
Pour :	53
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Patrice LOISEAU, Sylviane GRANDCHAMP, Fabienne SAULIERE, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marc RENOUX, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Patrick GAGNEPAIN, Daniel DEVAUX, Gaston GRAND, Louis-Charles BARNIER, Jean-Louis PUJOLS, Roland MOULINIER, Nicolas DJERBI, Béatrice ROLLAND, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Eric SOURBÉ, Nadine PIERSON, Alexandra DUMAS-NIVERT, Francis AUMETTRE, Philippe COLLAS, Thierry LACHAISE, Patrick DELAUGEAS, Pascale LARUE, Claudine LIARSOU, Jean-Yves VERGNE, Stéphanie PORTE, Jean-François CHAVEROCHE, Frédéric GAUTHIER, Anne Marie BOSLIMON, Ali DOGRU, Laurence DUMONT, Renée MATHIEU-BROIZAT, Philippe SISCARD, Isabelle DUPUY, Sylvain GAUTHIER, Maxime BOURNAZEL, Jean-Luc BLANCHARD, Odette LACOSTE, Stéphane GREFFE, Dominique DURAND, Sandrine GERAUD.

Suppléant : Daniel BOUTOT représenté par Rolande DEVAUX, Claude SAUTIER représenté par Didier CONSTANT, Jean-Jacques DUMONTET représenté par Annick CLAUZADE, Daniel GAILLARD représenté par Mathilde CHATEAURET, Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET

Excusés : Gérard MERCIER donne pouvoir à Pascale LARUE, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE-BOYER donne pouvoir à Stéphanie PORTE, Didier CLERJOUX, Jean-Michel LAGORSE, Victor MONTEIL, Jean-Michel LAGORCE.

SECRÉTAIRE : Ali DOGRU

Objet : Approbation du Compte Administratif 2025 BA ASSAINISSEMENT

Vu, les travaux du bureau en date du 2 février 2026,
Vu, les travaux du bureau en date du 19 mai 2026,
Vu, le débat d'orientations budgétaires 2026 et le rapport présenté lors du conseil communautaire du 9 février 2026,

Après s'être fait présenter le compte administratif 2024,
Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025,

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président Roland MOULINIER, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, **DÉCIDE** :

D'APPROUVER le compte administratif 2025 du budget considéré lequel peut se résumer comme suit :

BUDGET BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	Déficit	Excédent
Résultats reportés 2024		707 112,67 €

	Dépenses	Recettes	Résultats exercice
Opérations de l'exercice 2025	1 049 954,95 €	1 398 643,91 €	348 688,96 €
Totaux	1 049 954,95 €	2 105 756,58 €	

Résultat de clôture 2025 par section

FONCTIONNEMENT	
Déficit	Excédent
	1 055 801,63 €

INVESTISSEMENT	
Déficit	Excédent
1 188 753,64 €	

Dépenses	Recettes	Résultats exercice
1 170 360,16 €	3 681 897,53 €	2 511 537,37 €
2 359 113,80 €	3 681 897,53 €	

INVESTISSEMENT	
Déficit	Excédent
	1 322 783,73 €

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser,

Restes à réaliser en dépenses d'investissement
Restes à réaliser en recettes d'investissement

639 475,12 €
1 365 754,00 €

D'ARRETER les résultats définitifs.

Rappel résultat de fonctionnement

Résultat de clôture avec restes à réaliser

1 055 801,63 €
3 104 864,24 €

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 26/05/2026

Le Président,
DURAND Dominique


